



---

## Liberté de manifestation : le Gouvernement appelé au respect de son engagement d'abolir le régime de l'autorisation préalable

**Brazzaville, le 29 Janvier 2025** - La situation des droits de l'homme en République du Congo a été examinée pour la quatrième fois dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies du 22 janvier au 2 février 2024. A l'issue de ce passage à l'EPU, la République du Congo a accepté formellement 232 recommandations sur un total 244 recommandations formulées par ses pairs.

Nos organisations félicitent le Gouvernement congolais pour cet engagement officiel pris, de mettre en œuvre toutes les recommandations acceptées. L'adoption des recommandations est une étape importante dans la reconnaissance des responsabilités de l'État congolais pour le respect, la protection et la mise en œuvre des droits humains dans le pays.

Par ailleurs, Nous soulignons en particulier, l'acceptation de la recommandation relative à l'abolition du régime de l'autorisation préalable applicable aux manifestations pacifiques, dans un contexte des atteintes massives à l'espace civique et démocratique. Cette acceptation par le Gouvernement congolais traduit une volonté claire de garantir, sans entrave, le droit constitutionnel à la liberté d'expression, d'association et de rassemblement pacifique.

Ainsi, pour accompagner le Gouvernement congolais dans cette démarche progressiste, une coalition des organisations de la société civile a travaillé sur un projet de texte de loi conforme à cette recommandation d'abolir le régime de l'autorisation préalable applicable aux manifestations pacifiques.

Ce projet de texte de loi, proposé par nos organisations, sera soumis officiellement à l'Assemblée nationale et au Gouvernement afin de faciliter, au plus vite, l'enclenchement du processus devant conduire à la mise en œuvre effective de cette recommandation. Nos organisations sont d'ores et déjà dans une démarche de plaidoyer actif afin d'accompagner le Gouvernement à ce sujet.

Par ailleurs, nos organisations se sont également engagées à vulgariser les autres recommandations afin que la population soit informée et s'active à réclamer ses droits humains.

**Les organisations signataires :**

- **Cercle Uni pour les Droits de l'Homme et la Culture de Paix (CUDHOC)**
- **Cercle d'Encadrement Communautaire pour le Développement (CECD)**
- **Association Le Devoir des Hommes (LeDeHo)**
- **Mouvement pour la Culture Citoyenne (MCC)**
- **Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC)**
- **Association Kaani Assistance**
- **Centre d'Actions pour le Développement (CAD)**
- **Programme d'Assistance Juridique pour l'Égalité en Droit (PAJED)**
- **Cadre de Concertation des Réseaux d'Organisations de la Société Civile (CACROS)**

Contacts presse :  
(+242) 05 533 07 63/ 06 607 20 25  
cadev.cg@gmail.com  
cad.congo@cg-cad.org  
[www.cad-cg.org](http://www.cad-cg.org)  
TWITTER : @242cad

Contacts presse :  
(+242) 05 511 37 87  
CACROS